



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance

# Taux de cotisations

## Convention collective nationale des Cabinets dentaires (N° 3255)

### Personnel non cadre et cadre

Date d'effet: 1<sup>er</sup> janvier 2024

#### Non cadres

	Part patronale	Part salariale	Total
Prévoyance	1,19 % TA TB	0,60 % TA TB	1,79 % TA TB

#### Cadres

	Part patronale	Part salariale	Total
Prévoyance	Au minimum 1,50 % TA*	-	-

\* Pour les cotisations, veuillez vous référer à votre contrat (plusieurs offres proposées).

TA : partie de salaire brut dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.